

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE **MASTER**

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

LA MENTION Langues étrangères appliquées

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu le décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;

Vu l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

ARRÊTE**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair de la première à la deuxième année de la session unique

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

M. Émile AMOUZOU

Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

Mme Emmanuelle SIMON

Maître de Conférences

Titulaires :

M. Henri BILLARD

Maître de Conférences

Mme Jessica ROBERT

Professeur Certifié

M. Rodolphe PAUVERT

Maître de Conférences

Mme Sylvaine FAURE

Maître de Conférences

Mme Élisabeth GIBSON-MORGAN

Professeur d'Université

Mme Karina MARQUES

Maître de Conférences

Mme Galina SUBBOTINA

Maître de Conférences

M. Bruno FOUCHER

Professeur Agrégé

Suppléants(es) :

Mme Ludivine THOUVEREZ

Maître de Conférences

Mme Isabelle MILLON-ZUMSTEIN

Professeur Agrégé

Mme Licia BAGINI

Maître de Conférences

Mme Valérie De DARAN

Maître de Conférences

M. Andrew PETERSON

Maître de Conférences

Mme Sandra TEIXEIRA

Maître de Conférences

M. Nicolas CORMEAU

Professeur Certifié

Mme Isabelle LUCAS

Professionnel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 13 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente formation
Noëlle DUPONTLa Présidente de l'Université
Virginie LAVAL